

# Politique Qualité de CEMAG Care en matière d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments

---

CEMAG Care est un établissement pharmaceutique engagé dans l'innovation, le respect des exigences réglementaires et dans la construction de relations de confiance et pérennes avec ses partenaires. CEMAG Care s'est fixé comme mission d'apporter aux patients des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) avec une garantie constante de qualité, de sécurité et d'efficacité dans des domaines variés.

Dans une démarche d'amélioration continue, CEMAG Care a mis en place une politique qualité en matière d'information promotionnelle.

CEMAG Care s'engage à mettre en œuvre les dispositions du Code de la Santé Publique, de la charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments (LEEM-CEPS, 15 octobre 2014) et du Référentiel de Certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments (HAS, mars 2017). Ce texte a pour but de renforcer la qualité de l'information promotionnelle délivrée auprès des professionnels de santé et le bon usage des médicaments.

La qualité de notre activité d'information promotionnelle s'inscrit dans notre démarche qualité globale. Le Système de Management de la Qualité (SMQ) de CEMAG Care est structuré en processus et s'appuie sur les outils de surveillance et d'amélioration tels que les audits, l'écoute client, le traitement des non-conformités et le suivi des actions qui en découlent, pour soutenir la démarche qualité et orchestrer la dynamique d'amélioration continue.

Tous les collaborateurs et la Direction de CEMAG Care participent activement à la démarche Qualité.

La Politique est révisée annuellement pour tenir compte entre autres de l'évolution de l'organisation interne, des orientations stratégiques et de la réglementation. CEMAG Care évalue régulièrement son fonctionnement et cherche à l'améliorer en permanence.

CEMAG Care, représenté par son partenaire Pharmafield, a pour mission de délivrer une information de qualité sur ses produits de santé. Bien que ces activités soient sous traitées à son partenaire, il est de la responsabilité de CEMAG Care de s'assurer de la conformité aux exigences de la Charte et du Référentiel de Certification.

CEMAG Care s'engage à :

- Obtenir et maintenir la certification de l'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments ;
- Sensibiliser et former ses collaborateurs au respect de la Charte et du Référentiel de certification ;
- Définir les objectifs à atteindre, les moyens alloués (procédures décrivant l'organisation et les processus en lien avec la visite médicale, engagement de la Direction à mettre à disposition les moyens et ressources nécessaires (humaine et financière) pour le bon fonctionnement du système de management de la qualité) et les indicateurs portant sur les piliers de la Charte (formation, qualité de l'information délivrée, déontologie) ;
- Organiser une revue régulière et périodique de l'activité et des indicateurs associés de façon à vérifier l'efficacité du système qualité, d'en évaluer les résultats et de prendre les mesures d'amélioration nécessaires ;
- Distinguer clairement ce qui relève de l'information promotionnelle (assurée par les Délégués à l'Information Promotionnelle) et ce qui n'en relève pas (information non promotionnelle scientifique et médicale délivrée par le service d'information médicale hors de toute interaction promotionnelle) et sensibiliser ses collaborateurs à ces notions ;
- Vérifier la conformité de son partenaire Pharmafield aux exigences de la Charte et du référentiel de Certification ;
- S'assurer du niveau de formation des délégués à l'information promotionnelle aux 7 thèmes réglementaires et aux 2 thèmes scientifiques spécifiques aux produits tels que défini par la Charte et le Référentiel de Certification.

Fait à Paris le 07/03/2023

---

André ULMANN  
Président

---

Manon EXPOSITO  
Directrice Générale et Pharmacien Responsable